



Cérémonie des traités de 2022
Promotion du régime conventionnel international
Rapport journalier

Vendredi, 23 septembre 2022

Aujourd'hui, sept (7) **actions** relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par quatre (4) États ; un (1) État a été représenté par son **Chef d'État**, un (1) État a été représenté par son **Chef de Gouvernement** et deux (2) États ont été représentés au **niveau ministériel**.

Au total, une (1) acceptation, trois (3) adhésions, une (1) ratification et deux (2) signatures, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

Droits de l'homme

- **Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (New York, 18 décembre 1990)**
(Signature et Ratification par le Malawi)

Désarmement

- **Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (avec Protocoles I, II et III) (Genève, 10 octobre 1980)**
(Adhésion par le Malawi)
- **Amendement à l'article premier de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Genève, 21 décembre 2001)**
(Adhésion par le Malawi)

Questions pénales

- **Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (New York, 15 novembre 2000)**
(Adhésion par le Tchad)

Navigation

- **Amendements à la Convention portant création de l'Organisation maritime internationale (Londres, 8 décembre 2021)**
(Acceptation par Malte)

Transport et Communications

- **Convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs, les bagages et les bagages non accompagnés dans le cadre du transport ferroviaire international (Genève, 22 février 2019)**
(Signature par le Bélarus)

★★★